Conduire un véhicule tout-terrain (VTT)

Est-ce que les jeunes peuvent faire cette tâche en sécurité?

Les jeunes doivent être capables de faire/avoir tout ce qui suit pour faire cette tâche de manière sécuritaire :

- Éviter les vêtements amples; les vêtements avec des cordons; attacher les cheveux longs;
- Atteindre et actionner les commandes quand on est assis au centre du siège ou quand on déplace le corps vers l'arrière du siège;
- Se tenir debout en enjambant le siège et se pencher en avant sur le guidon;
- Assez de force pour actionner les commandes sans être tendu;
- Pousser le VTT loin du corps si l'on est coincé en dessous;
- Comprendre et répéter un processus à 10 étapes de la même manière;
- Une bonne vision périphérique en portant un casque;
- Reconnaître un danger, résoudre les problèmes, et réagir de façon appropriée;
- Réagir rapidement aux dangers;
- Être assez mature pour faire ce qu'on attend toujours de la même manière;
- Réfléchir aux actions et conséquences avant d'agir;
- Le VTT est muni d'un dispositif de protection contre le coincement (CPD) conçu pour prévenir les blessures dans les accidents à vitesse plus faible (<50 k/h ou 30 m/h);
- Démontrer la tâche de manière sécuritaire 4 à 5 fois;
- Maintenir une liaison de communication dans les deux sens.



Responsabilités des adultes

- Se conformer aux directives pour travailler dehors
- S'assurer que le VTT est en bon état mécanique avec les dispositifs de sécurité;
- Vérifier que le modèle de VTT satisfait aux recommandations d'adaptation au conducteur;
- Offrir une formation appropriée;
- S'assurer que le jeune ne conduit pas un VTT après la tombée de la nuit ou par mauvais temps;
- S'assurer que la zone de travail est libre d'autant de dangers que possible;
- Enseigner au jeune comment éviter ou faire face aux dangers qui restent;
- Établir une route sûre au lieu de travail;
- S'assurer que la charge est d'une taille appropriée, équilibrée et bien fixée;
- Former le jeune à appeler un adulte si l'équipement ne fonctionne pas correctement.

Surveillance

Note : Le jeune ne doit pas s'engager à des activités à risque élevé, comme charger ou décharger le VTT pour le transport, la conduite sur les voies publiques et la vaporisation.

16+ ans	Surveillance continue progressant vers périodique

Dangers



Vitesse élevée | Passager | Renversement | Conduite distraite | Collision avec des objets

Stratégies de protection



Casque avec protection oculaire | Manuel d'utilisation | Chaussures antidérapantes | Gants | Outils de communication



www.cultivatesafety.org

https://doi.org/10.21636/nfmc.nccrahs.aywg.g.2019